



Siret 449 902 162 00014

Immatriculation tourisme :
IM 075 100 382

www.lescheminsduvent.fr



Association « Les Chemins du Vent » Siège social : Maison des Solidarités à CAEN

Adresse Postale : Les Chemins du Vent, 5 rue des Champs Fleuris 14730 – GIBERVILLE

Marie-Christine MARIEN (Présidente) : 06 72 77 99 22 – Martine PILLARD 06 86 03 36 61

Renouvellement d'adhésion 2026/2027

Nom :Prénom :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :/...../.....

Adresse :

Ville : Code Postal :

Nationalité :

Tél. fixe : mobile :

Courriel :

Je souhaite : *(cocher la ou les cases ci-dessous selon votre situation)*

☐ Adhérer aux « Chemins du Vent » avec licence FFR et assurance IRA* : 50 €

☐ Adhérer aux « Chemins du Vent » seulement car je dispose par ailleurs d'une assurance FFR avec assurance IRA dont le N° est..... et la date de fin de validité est le.....
(prix pour 2026/2027 : 20 €)

☐ M'abonner à la revue « Rando Passion » : 4 Numéros / an au tarif adhérent FFR de 10 €

Randonnée pratiquée : *(cocher la ou les cases souhaitées)*

☐ randonnée à la journée (entre 15 et 20 km avec difficultés possibles 2 dimanches par mois)

☐ randonnée douce (de 7 à 9 km chaque lundi après-midi à 14 heures ; 2 groupes de niveau possibles selon la disponibilité d'encadrants)

☐ rando santé (chaque mercredi à 10 heures en forêt d'Ifs : 3 à 4 km à rythme lent)

Règlement

Je joins un chèque de€ à l'ordre de « Les Chemins du Vent » selon les choix effectués ci-dessus.

Ce chèque accompagné du bulletin d'adhésion est à renvoyer à l'adresse postale ci-dessus ou à remettre à un animateur lors d'une randonnée.

Certificat médical ou attestation sur l'honneur

Pour les renouvellements d'adhésion CDV et/ou licence FFRandonnée, il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée. Seule l'attestation cochée ci-dessous après vérification du questionnaire médical joint est nécessaire.

☐ J'atteste sur l'honneur avoir rempli le questionnaire de santé qui m'a été remis et avoir répondu « NON » à toutes les rubriques de ce questionnaire **(questionnaire à conserver par le signataire)**

Fait àle.....

Signature :

*** La licence FFR est obligatoire en conformité avec le règlement FFRandonnée. Son renouvellement pour 2025/2026) est possible à partir du 1^{er} septembre 2025 et doit être impérativement réalisé avant le 31 Décembre 2025 pour continuer à bénéficier de la couverture assurance de la FFRandonnée**